

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE ROSEMÈRE

Procès-verbal de **la séance extraordinaire du Conseil** tenue à 19 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 100 rue Charbonneau, le mercredi, 19 décembre 2018.

SONT PRÉSENTS :	Le maire	Eric Westram
	Les conseillers	Marie-Hélène Fortin Melissa Monk Stéphanie Nantel René Villeneuve Hélène Akzam Philip Panet-Raymond
ÉGALEMENT PRÉSENTS:	La greffière	Caroline Nadeau
	Le directeur général	Guy Benedetti

À 19 h 30, Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance extraordinaire du Conseil.

1 AUTRE RÉGLEMENTATION

2018-12-460

1.1 776-11 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 776 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES TARIFS APPLICABLES À CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ – ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 et que le projet de règlement a été déposé aux membres du Conseil à cette même séance, tel que prescrit par la loi;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par le conseiller René Villeneuve, il est

RÉSOLU que le « Règlement 776-11 modifiant le Règlement 776 et ses amendements concernant les tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité » soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-12-461

1.2 908 – RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2019 – ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 et que le projet de règlement a été déposé aux membres du Conseil à cette même séance, tel que prescrit par la loi;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par le conseiller René Villeneuve, il est

RÉSOLU que le « Règlement 908 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2019 » soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

3 CLÔTURE

2018-12-462

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par la conseillère Philip Panet-Raymond, la séance est levée à 19 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram
Maire

Caroline Nadeau, avocate
Greffière